

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **11 JUILLET 2020**

☪☪☪☪

Le samedi 11 juillet 2020, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry s'est réuni en session ordinaire, au Gymnase d'Etampes-sur-Marne, après convocation adressée le 6 juillet 2020.

Le quorum étant atteint, Monsieur Etienne HAÏ ouvre la séance à 09h00.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 124

Nombre de conseillers communautaires présents : 108

Nombre de votants : 121

☪☪☪☪

Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M. HAÏ Etienne qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, M. BOUDEVILLE Denis, a pris la présidence de l'assemblée. Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Election du Président

Vu le procès-verbal de l'élection du 11 juillet 2020 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, DÉCIDE :

De proclamer Monsieur Etienne HAÏ, président de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et le déclare installé.

Sous la présidence de M. HAÏ Etienne élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau.

Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE :

De fixer le nombre de vice-présidents à 13

De fixer le nombre de conseillers délégués à 17.

Sous la présidence de M. HAÏ Etienne élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents et des conseillers délégués membres du bureau.

Election des vice-présidents

Vu le procès-verbal de l'élection du 11 juillet 2020 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, DÉCIDE :

De proclamer **Monsieur Sébastien EUGÈNE**, conseiller communautaire, élu **1^{er} vice-président** et le déclare installé ;
De proclamer **Monsieur Jean-Luc MAGNIER**, conseiller communautaire, élu **2^{ème} vice-président** et le déclare installé ;
De proclamer **Monsieur Patrice LAZARO**, conseiller communautaire, élu **3^{ème} vice-président** et le déclare installé ;
De proclamer **Madame Martine OLIVIER**, conseillère communautaire, élue **4^{ème} vice-présidente** et la déclare installée ;
De proclamer **Monsieur Daniel GIRARDIN**, conseiller communautaire, élu **5^{ème} vice-président** et le déclare installé ;
De proclamer **Monsieur Claude JACQUIN**, conseiller communautaire, élu **6^{ème} vice-président** et le déclare installé ;
De proclamer **Monsieur Stéphane FRÈRE**, conseiller communautaire, élu **7^{ème} vice-président** et le déclare installé ;
De proclamer **Madame Françoise BINIEC**, conseillère communautaire, élue **8^{ème} vice-présidente** et la déclare installée ;
De proclamer **Monsieur Jean-François BOUTELEUX**, conseiller communautaire, élu **9^{ème} vice-président** et le déclare installé ;
De proclamer **Monsieur Yves LEVEQUE**, conseiller communautaire, élu **10^{ème} vice-président** et le déclare installé ;
De proclamer **Madame Gaëlle VAUDÉ**, conseillère communautaire, élue **11^{ème} vice-présidente** et la déclare installée ;
De proclamer **Monsieur Mohamed REZZOUKI**, conseiller communautaire, élu **12^{ème} vice-président** et le déclare installé ;
De proclamer **Monsieur Nicolas DIEDIC**, conseiller communautaire, élu **13^{ème} vice-président** et le déclare installé ;

Election des conseillers délégués membres du bureau

Vu le procès-verbal de l'élection du 11 juillet 2020 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, DÉCIDE :

De proclamer **Madame Christelle POUILLART**, conseillère communautaire, élue **1^{er} conseillère déléguée** et la déclare installée ;

De proclamer **Madame Marie-Odile LARCHÉ**, conseillère communautaire, élue **2^{ème} conseillère déléguée** et la déclare installée ;

De proclamer **Monsieur Alain ARNEFAUX**, conseiller communautaire, élu **3^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

De proclamer **Monsieur Patrick POIX**, conseiller communautaire, élu **4^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

De proclamer **Madame Christine GUICHARD**, conseillère communautaire, élue **5^{ème} conseillère déléguée** et la déclare installée ;

De proclamer **Monsieur Gérard BRICOTEAU**, conseiller communautaire, élu **6^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

De proclamer **Monsieur Jean-Paul BERGAULT**, conseiller communautaire, élu **7^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

De proclamer **Madame Françoise FERNANDEZ**, conseillère communautaire, élue **8^{ème} conseillère déléguée** et la déclare installée ;

De proclamer **Madame Ozlem OKTEN**, conseillère communautaire, élue **9^{ème} conseillère déléguée** et la déclare installée ;

De proclamer **Monsieur Gilles CORDIVAL**, conseiller communautaire, élu **10^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

De proclamer **Monsieur Jordane BEAUCHARD**, conseiller communautaire, élu **11^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

De proclamer **Monsieur Antoine VIET**, conseiller communautaire, élu **12^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

De proclamer **Madame Madeleine GABRIEL**, conseillère communautaire, élue **13^{ème} conseillère déléguée** et la déclare installée ;

De proclamer **Monsieur Alain MOROY**, conseiller communautaire, élu **14^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

De proclamer **Monsieur Nafis YARAMIS**, conseiller communautaire, élu **15^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

De proclamer **Madame Anne MARICOT**, conseillère communautaire, élue **16^{ème} conseillère déléguée** et la déclare installée ;

De proclamer **Monsieur Bruno LAHOUATI**, conseiller communautaire, élu **17^{ème} conseiller délégué** et le déclare installé ;

Lecture de la charte de l'élu local

Conformément à l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Président,**

DONNE lecture de la charte de l'élu local et en remet une copie aux conseillers communautaires.

Commission d'appel d'offres (CAO) / Fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide :

Article 1 : De créer une commission d'appel d'offres,

Article 2 : D'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Article 3 : Que dans le cadre d'un appel d'offres ses missions sont les suivantes :

- elle examine les candidatures et les offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux,
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Article 4 : Que le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu au cours de la même séance à 17h50.

Article 5 : Que les élections auront lieu lors de la même séance du Conseil communautaire, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Commission d'Appel d'Offres (CAO) / Election des membres

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres, Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de la commission prévue par l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions précisées par les articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'expiration du délai fixé ce jour à 17h50, 1 liste de candidats a été déposée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, DECIDE :

Article 1 : De procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Article 2 : Qu'après avoir constaté le dépôt de la liste suivante :

Liste 1

et avoir procédé à un vote au scrutin de liste, **sont élus comme membres de la commission d'appel d'offres :**

Liste 1 :

Membres titulaires :

- Daniel GIRARDIN
- Marie-Odile LARCHÉ
- Jean-Luc MAGNIER
- Martine OLIVIER
- Claude JACQUIN

Membres suppléants :

- Georges FRAEYMAN
- Françoise BINIEC
- Alain ARNEFAUX
- Christine GUICHARD
- Yves LEVEQUE

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

✽✽✽✽

Monsieur le Président clôture la séance à 18h00.

Le Président,
Etienne HAY

le Président



Etienne HAY